



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 151 de l'ordre du jour

### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération**

#### **Rapport de la Sixième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Anna Sotaniemi (Finlande)

## **I. Introduction**

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale à la demande de la Chine.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 5 et 7 octobre 2004. Les vues des représentants qui sont intervenus au cours du débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/59/SR.2 et 3).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 24 février 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/59/141).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.6/59/L.3**

5. À la 2<sup>e</sup> séance, le 5 octobre, le représentant de la Chine, au nom des pays suivants : Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan, a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération » (A/C.6/59/L.3).

6. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 7 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/59/L.3 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### **III. Recommandation de la Sixième Commission**

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation de Shanghai pour la coopération à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

---